



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 5 mars,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 27 février 2020

**Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,**  
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT,  
Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Adjointes.  
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO,  
Hélène FERRANDI, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL,  
Hocine BEN-SAÏD<sup>(1)</sup>, Anne OLIVERO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE<sup>(2)</sup>, Jérémy  
MARTINEZ, Carole ALBOREO, Emilien GOGUEL-MAZET, Martine CARMONA-FORNERONE,  
Patrick FORNERONE<sup>(3)</sup>, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers  
municipaux.

**Etaient absents et représentés :** Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Jean-Claude  
CABRAS par Mike ARINCI

**Etaient absents excusés :** Hervé VAQUIER-TOLINOS

**Secrétaire de séance :** Philippe NERCY

*(1) (2) et (3) arrivés avant le vote de la 1<sup>ère</sup> question*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200305-04-03-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

### DELIBERATION N°04.03.2020

**OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL - Acquisition de la bastide Val Fleuri sise 37  
Chemin de la Bédoule - Parcelles cadastrées section BD n° 53 et 246.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

« Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2019-2021 (CDDA), la volonté de la commune est de positionner un équipement d'accueil de loisirs pour le secteur élargi de la Basse-Bédoule, dans un cadre de qualité au cœur du programme immobilier Val Fleuri (72 logements) et à proximité directe de la résidence "La Gavotte-Peyret » (environ 400 logements).

Cette opération participe de la démarche globale d'amélioration et de développement du secteur et se positionne à proximité directe des besoins de la population.

Pour ce faire, la commune a souhaité acquérir la parcelle supportant la Bastide Val Fleuri sise 37 chemin de la Bédoule. Cette bâtisse, d'une qualité architecturale remarquable dans un espace bastidaire protégé, est actuellement à destination de logements. Monsieur GIOCANTI, gérant de la société Val Fleuri a donné son accord par écrit sur la vente de la Bastide à la Commune moyennant un montant de 600 000 Euros.

Par délibération n°10.06.2019, vous m'avez autorisé à concrétiser cette transaction par la signature d'un acte authentique.

Afin d'intégrer les platanes classés autour de la Bastide, un bornage et un plan de division ont été établis par le géomètre de la partie venderesse.

Il convient donc de délibérer de nouveau afin de préciser les emprises objet de la vente, à savoir les parcelles cadastrées section BD n° 53 et 246 ainsi que les parkings.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,**

#### **A L'UNANIMITE**

**DECIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section BD 53 et 246 supportant la Bastide Val Fleuri pour un montant de 600 000 euros, hors frais de notaire, ainsi que les parkings adjacents.

**DESIGNE** l'office notarial EXCEN, notaire de la commune, à l'effet d'établir l'acte afférent à cette transaction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

**PRECISE** que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

Le Maire  
  
André MOLINO

